



Les Bloc-Notes de la Fédération Théâtre-Action

1 - La diffusion



Première partie : LE CONTEXTE

Deuxième partie : LES SOURCES

Troisième partie : LES ACTUALISATIONS

Première partie : Le Contexte

L'entretien (visio-conférence) du 15/1/21 avec le député Ecolo Mateo Segers, Président de la Commission culture du Parlement de la CFB (FWB), semble justifier une action ciblée sur les questions que pose au théâtre action la diffusion de leurs créations et qui met en lumière l'approche de du des nos public(s), que nous les qualifions de « spécifiques » ou « larges » pour des raisons politiques, philosophiques ou de stratégie.

Cette question, étudiée à la FTA avant l'arrivée du COVID 19, mais que les confinements ultérieurs ont particulièrement éclairée, a fait l'objet d'une première commission politique « COMPOL » le 3.3.20, dans le cadre de la préparation de l'entretien avec la Ministre, au début de la législature (entretien fixé une première fois début avril, puis reporté à deux reprises pour COVID 19).

La question a ensuite été abordée à plusieurs reprises notamment dans les suites – vers la Chambre de concertation puis du cabinet - données au Rapport sur le « *Redéploiement de la culture* » du Groupe de réflexion instauré auprès du cabinet dans le cadre d'« *Un Futur pour la culture* » (groupe désigné au cabinet sous l'appellation : « les 52 »)

Ces « préalables » sont donc constitués de textes préparatoires à ces rencontres, de notes envoyées à la Chambre de concertation, et aux synthèses d'entretiens avec Mme Linard et son cabinet, de même qu'avec le député Ecolo Mateo Segers (président de la Commission culture du Parlement FWB).

La réunion des textes antérieurs sur le même objet dans ce premier « Bloc-Notes de réflexions » a pour objet de nourrir les débats (en AG, en COMPOL) préparatoires à une prochaine intervention ciblée de la FTA auprès des Pouvoirs publics : Exécutif et Parlement.(FWB) et, via sa délégation permanente, auprès de la Chambre de concertation Arts Vivants.

Première partie : LE CONTEXTE



Deuxième partie : LES SOURCES

Troisième partie : LES ACTUALISATIONS

Deuxième Partie : Les Sources**7-2-20 : AG, POINT 9**

Une première approche met en évidence l'ancrage dans la population (« le public avec lequel nous travaillons »)

« Un membre met en évidence que l'enracinement dans une population n'est pas contraire à la démarche artistique du T-A dont la dramaturgie tient compte de cet ancrage. En 2003, nous avons été légitimés comme discipline artistique particulière et cette particularité vient du public avec lequel nous travaillons. Il fait notre spécificité et justifie notre travail continu et permanent et le soutien par des subventions permanentes. Ce qui n'enlève pas les spécificités aux autres secteurs qui aussi s'adressent à des publics spécifiques (théâtre jeunes publics, art de la rue,...) Par contre, nous sommes les seuls à avoir une démarche précise et continue avec ces publics, ces populations. (...) »

Le débat s'est conclu par la mise en place d'une commission politique (COMPOL) appelée à préparer, ensemble avec d'autres priorités à définir, un entretien avec la nouvelle ministre de la culture Bénédicte Linard.

3-3-2020 : 1^{ère} COMPOL de préparation de l'entretien¹ avec la ministre Linard

Une réflexion sur les publics et les lieux de diffusion des spectacles de T-A, les interventions Art et vie, la relation aux Centres culturels (CC).

« - Une part significative de la population ne se sent pas à sa place dans l'institution culturelle. La première étape est d'aller là où le public se sent chez lui et de transformer ce lieu en lieu de création artistique et de diffusion.

La diffusion dans le T-A est fort tributaire des réseaux - une spécificité qu'il a créée et entretient à la croisée de la culture et du social -, et des partenariats des compagnies qui s'avèrent aujourd'hui plus difficiles à nouer en évitant l'instrumentalisation réciproque des uns par les autres.

« - (Mais du point de vue de l'aide à cette diffusion), il est malaisé de quantifier ces publics : une certaine approche existe via les rapports pour Art et Vie, mais quantité de spectacles et de lieux/moments de diffusion ne sont pas comptabilisés.

Art et Vie a été conçu initialement (début des années soixante) comme une manière de compenser la concentration des publics privilégiés dans les grandes villes, avec l'intention de faire (re)vivre les arts de la scène, dans les lieux éloignés de la culture notamment en milieu rural (où existent cependant encore beaucoup de théâtres amateurs). Le système est actuellement en refonte administrative.

« - Ce rôle d'Art et Vie a été partiellement poursuivi par l'implantation de Foyers et Centres Culturels (CC). Leur action est cependant inégale même si le décret de 2013 -qui met en avant les droits culturels et l'analyse partagée- confirme l'importance de l'approche territoriale obligatoire des CC.

¹ Initialement fixée début avril puis reportée une première fois au second semestre

Il devrait y avoir là une ouverture plus large aux spectacles et aux publics du T-A qui répond idéalement à cette orientation. Il faudrait pour cela que les CC réservent une partie de leur quota Art et vie au T-A en contrepartie de collaborations (elles existent) aux missions des CC. »

Propositions :

- pour appuyer les revendications à l'égard d'Art et Vie, il faudrait partir des rapports annuels
- pour appuyer les revendications à l'égard des CC, il faudrait quantifier les collaborations

Revendications :

- des moyens pour professionnaliser la recherche des publics
- un quota Art et Vie réservé aux créations du TA, géré soit par la FTA – donc autre que le quota géré par le CTA pour ses événements, soit attribué aux CC en sus de leur quota général
- Idem pour Théâtre à l'école avec des publics particuliers

3/4/20 CONFINEMENT courrier à la MINISTRE DE LA CULTURE Dominique LINARD vice-présidente de la FWB

Contexte : courrier du CA/FTA **en amont** du discours annoncé par la ministre portant sur les mesures prises par la FWB.

« Toutes mesures seront bienvenues. Répondant au plus grand nombre, elles pourraient cependant ignorer pour partie la situation particulière des opérateurs, structures et acteurs du **théâtre-action**.

1/ Les spectacles d'atelier /Art & Vie

« Ainsi, la décision emblématique du versement des interventions «Arts et Vie» prévues en cas d'annulation du spectacle pour cause de confinement, ne doit pas faire oublier que dans le domaine du théâtre-action, en raison de ses missions, de ses publics et de ses partenaires, **la plupart des représentations annulées des spectacles d'ateliers de création collective, demeurent en dehors du programme Art et Vie**, tandis que ses partenaires n'étant pas des structures de diffusion ou d'accueil culturelles ordinaires, sont écartés du système des **quotas**.

Tant l'AR de 2005 sur l'application au théâtre-action du décret Arts de la scène que leur contrat programme, imposent que la priorité de l'investissement des compagnies soit consacrée à l'enjeu d'effectivité des droits culturels de la population et parmi elle, des plus démunis et marginalisés. Or ce sont les fragilités et les difficultés de ces publics qui très souvent empêchent que la représentation puisse être reportée, tant pour les participants, que pour les partenaires.

2/ Le théâtre action en milieu scolaire

Il en est de même de tout ce qui concerne l'action culturelle au sein des écoles : les relations du T-A et des classes de dernières années sont anciennes en raison des thématiques abordées. Ces diffusions déjà ordinairement de plus en plus écartées des soutiens publics souffrent particulièrement du confinement scolaire.

3 / Les créations propres des compagnies/ les lieux non reconnus, sans quota

Cette spécificité de la démarche ne doit cependant pas faire oublier que, à l'instar d'autres spectacles professionnels, les créations propres (autonomes) du théâtre-action circulent souvent dans des **lieux non-reconnus comme lieux de culture et ne disposant donc pas de quota Art et Vie** mais par contre proches des milieux populaires.

L'incertitude générale est un obstacle général aux reports des diffusions déjà fixées mais elle paraît dès à présent davantage frapper ces organisateurs moins organisés et peu ou pas soutenus, et pousse aux annulations. Ainsi la fragilité particulière des publics défavorisés qui trouvent le chemin de ces lieux d'accueil des spectacles du théâtre action renforce encore l'inégalité des solutions que la puissance publique serait en mesure d'apporter.

4/ La question des reports pour cause COVID

« Pour regagner le temps incertain du confinement, la reprise doit être anticipée. La règle du Service A&V est d'exiger une période de 6 semaines entre la demande et la représentation. Une mesure générale serait de **supprimer provisoirement l'exigence de ce délai de 6 semaines** pour inciter les organisateurs à recommencer à programmer.

13/10/20 2^{ème} COMPOL de préparation de l'entretien² avec la ministre Linard

« - Sur la diffusion en CC : dates improbables et effets sur les quotas attribuables. L'écueil relatif de la diffusion dans le réseau des CC est dû à leur besoin d'anticiper leur programmation longtemps à l'avance. Or la plupart des créations du T-A sont le produit des ateliers menés par les compagnies où se pose la question de la date certaine de réalisation des spectacles en raison de nature même des créations collectives partant de la parole et de la présence des participants. A ce moment les **quota** des CC sont déjà attribués.

Revendication :

Un **quota spécial** réservé aux créations de TA en lien avec la population, que pourraient mobiliser directement les compagnies de TA, **s'ajoutant au quota ordinaire du CC**, sur base du lien du T-A avec les droits culturels³

« - Diffusion dans les lieux de proximité ne disposant pas de quota : attribution de quota propres aux lieux accueillant ou accompagnant les créations.

Aspect à développer par un accord politique avec les **Pouvoirs régionaux** : adopter en Région Wallonne le dispositif existant avec la COCOF pour la Région bruxelloise.

Revendications :

- un **budget de diffusion** directement attribué aux cie pour la diffusion de leurs spectacles dans des lieux de vie (« petits lieux », « alternatifs », « de proximité »)

² Reportée à nouveau en décembre et finalement au 11/1/21 (infra)

³ En application de la priorité de la « boussole des Dc » du « Rapport des 52 » (13/7/20) cf. infra

- Dans le même sens : un **quota pour la diffusion dans l'enseignement** pour les classes supérieures (de moins en moins soutenue par A/Vie).
- A étudier dans le cadre du **PECA** et des systèmes d'aides existants : Théâtre à l'Ecole, Culture enseignement, ...

« - Le territoire comme axe de développement

Débat sur les avantages et les risques de l'institutionnalisation des relations ancrées sur un territoire : risque d'enfermement dans des alliances préférentielles avec un CC. C'est également la position de la CTEJ.

« - Aide aux investissements dans les lieux ouverts par les compagnies
Dans quel cadre traiter cette question ? Les « petits lieux » en général ou en tant que **dispositif d'accueil** des ateliers dépourvus de lieux propres (proximité territoriale) ?

Dans celui de la **mutualisation** de matériel mobile permettant la diffusion dans des lieux non ou peu équipés ? Les régisseurs s'organisent le plus souvent entre compagnies, y compris en accompagnant la mise à disposition du matos...

« -Aide à un certain nomadisme des spectacles propres ? (chapiteau...) »

30/9/20 : Note pour la Chambre de concertation :

« contribution aux réflexions sur le Rapport des 52 »

La proximité et l'ancrage territorial.

Le Rapport : «*Une relation de proximité doit être développée tant avec le public qu'avec les différents acteurs de la vie locale. Une attention doit être portée au contexte des projets culturels, à les inscrire dans leur environnement social, environnemental, économique, écologique ... (et) aux initiatives d'accueil et de collaborations internationales, sources d'enrichissement*».

COMMENTAIRE FTA :

« Cette recommandation est une condition préalable à la réalisation de l'effectivité des droits culturels de la population. Ce principe, qui a inspiré tout le décret sur les CC, devrait être adapté avec discernement aux autres structures. Il implique que ces enjeux soient présents dans les **critères d'évaluation** des opérateurs et d'affectation des deniers publics. Mais la recommandation s'adresse in fine au **décideur politique** en charge de la politique culturelle et des priorités qu'il entend favoriser. »

Circuits Arts et Vie

Le Rapport : « soutenir et développer la prise en charge partielle de cachets d'artistes »

COMMENTAIRE FTA :

« Le système **Art et Vie** a été instauré à l'origine pour aider à la décentralisation et au rééquilibrage des moyens vers les territoires peu irrigués par les produits culturels, jusqu'alors concentrés sur le public citoyen. Le système a élaboré une politique de quotas, confiés pour une part significative aux CC, dont l'affectation reflète les impératifs de la programmation. **Des priorités** devraient être données pour rencontrer les objectifs du redéploiement et de la diversité culturelle. »

Circuits scolaires :

Le Rapport : « A très court terme appeler à l'augmentation substantielle de l'enveloppe **Spectacle à l'Ecole**, qui ne permet pas aux opérateurs et aux compagnies de bénéficier de suffisamment de **quotas** pour programmer le nombre de spectacles souhaités »

COMMENTAIRE FTA :

« Cette recommandation devrait s'inscrire dans une approche générale incluant toutes les initiatives dédiées au renforcement de la présence des productions artistiques à et dans l'école, et à la dimension culturelle de l'enseignement, dans le cadre de politiques menées depuis plusieurs années « vers une culture qui relie les savoirs et les féconde » (Edgard Morin). *Spectacle à l'Ecole* comme *Culture-Enseignement* font partie des programmes à questionner dans une réflexion visant une politique globale, à mener en association avec les enseignants et les niveaux de pouvoirs concernés. »

L'aide aux lieux de proximité, alternatifs aux structures subventionnées :

Le Rapport : « reconnaissance et aide aux lieux qui constituent des maillons essentiels pour la création contemporaine. Ces lieux **privés, non reconnus, non aidés**, constituent des relais indispensables dans la chaîne de création. Ces lieux de vie constituent des lieux de **diffusion et de rencontres** avec des publics « nouveaux ».

COMMENTAIRE FTA :

« Cet enjeu justifie hautement leur soutien en raison de leur *ancrage territorial*, associant la création à un ensemble de fonctions intimement reliées à la population de proximité. Dans ces lieux la « médiation » découle naturellement des œuvres elles-mêmes, de leur processus de création, de leurs formes de leurs thématiques, et de la participation active de la population. »

Les lieux de création et de diffusion des compagnies de T-A

Le Rapport : « Il convient de créer des passerelles entre ces nouveaux lieux et les opérateurs de territoire historiques et de les soutenir via une coopération FWB/Régions/ Provinces/ Villes/Communes. Leur reconnaissance au titre d'opérateurs FWB leur donnerait accès à des services et de possibles subventions ponctuelles, des quotas art&vie, des prêts de matériel... »

COMMENTAIRE FTA :

« La démarche des compagnies de T-A et leurs pratiques de la création théâtrale collective avec la population, entraînent naturellement au développement communautaire et à la multi-culturalité. Elles sont au cœur de ces réseaux où associations, artistes, institutions culturelles se croisent. Les **lieux alternatifs qu'elles ont créés** demandent, pour le service rendu à la population et à ses droits culturels, à être soutenus tant pour leurs besoins matériels qu'en personnel, et pour la diffusion de leurs créations par l'attribution de **quota arts & vie** spécifiques. »

La rencontre et la connaissance des publics et de leurs codes

Le Rapport : « *Il est crucial d'entretenir le lien avec les publics, de les connaître, de les rencontrer, mais également de construire, de développer les projets à partir de leur réalité. Il faut encourager de la part des institutions culturelles, des opérateurs, une posture d'humilité, de perméabilité, de réciprocité, de partage* »

COMMENTAIRE FTA :

La FTA souligne « le défaut d'affectation de **quota Art et vie** soutenant la diffusion – dans les CC mais aussi dans les lieux non agréés et donc sans quota- d'œuvres ayant appliqué un processus participatif de création collective conduisant à l'effectivité concrète des droits culturels de la population. »

La FTA revendique « un **quota qui puisse être attribué à l'œuvre elle-même**, à commencer par le soutien à la présentation publique dans les lieux de sa production, contribuant à l'articulation *verticale et horizontale* au sein d'une communauté territoriale de proximité. »

L'importance du territoire, de l'investissement dans l'espace public

Le Rapport. : « *Le territoire est devenu un enjeu central dans la médiation culturelle. Les lieux d'expression et de diffusion de l'art ont tendance à se déployer au-delà des murs des institutions culturelles, à conquérir l'espace public, et à se diversifier. Les relations de proximité, les circuits courts, doivent être valorisés. Il faut encourager, consolider, la volonté de travailler dans l'espace public, en articulation étroite avec le territoire et le patrimoine qui en constitue en partie l'identité.* »

COMMENTAIRE FTA :

« On ne demande pas à ces lieux de concurrencer les structures dédiées à la diffusion traditionnelle ou institutionnelle des productions artistiques. Une programmation ne se conçoit qu'en relation à une population proche, sans aucune condescendance mais au contraire une volonté de progression collective de l'approche artistique et culturelle. Ces lieux doivent être évalués sur leurs objectifs et leurs méthodes, valorisant une mise en œuvre effective des droits culturels. »

L'importance d'une présence artistique durable sur un territoire

Le Rapport. : « *Une telle présence rend possible la rencontre, une action culturelle tant horizontale que verticale qui combine démocratisation et démocratie culturelle. Pour qu'un tel travail soit possible, cette présence artistique doit s'inscrire dans la durée* ».

COMMENTAIRE FTA:

« Pour qu'une telle présence se perpétue, des moyens doivent être dégagés à la mesure de l'objectif, en activant tout particulièrement les collaborations avec les pouvoirs locaux, régionaux, provinciaux, se préservant de toute instrumentalisation, ou avec l'une ou l'autre institution proche, hors toute perspective d'assimilation. »

31/10/ 2020 AG /FTA : courrier au cabinet de la Ministre de la Culture B. Linard. Introduction aux réponses au projet de *redéploiement de la culture*

La mixité et l'implication active des publics

« Avec 1 à 2 % du budget de la culture, le T-A s'adresse aux 95 % des gens qui ne fréquentent pas ou très peu les institutions culturelles traditionnelles. Un public qui brasse la **mixité sociale** des genres, des origines, des âges, et par priorité celui qui est fragilisé par la vie : d'une part les spectateurs de nos pièces de théâtre et de l'autre les participants à nos ateliers de création collective. Le public de nos spectacles n'est pas un public de consommateurs passifs : le sens de toutes nos actions est que le spectateur comme le participant d'atelier deviennent des acteurs responsables, qu'ils s'interrogent sur le monde, qu'ils contribuent à le transformer, le rendre plus solidaire. »

Les lieux de nos diffusions des spectacles d'atelier et propres des compagnies

« Ils sont de toutes les régions, rurales ou urbaines. Pour **décloisonner** les lieux, les pratiques, *réseauter*, pour mieux se connaître, co-construire, nous favorisons les rencontres entre organisateurs et publics différents, les acteurs culturels et sociaux. Les lieux de nos diffusions sont au cœur de notre action parce qu'ils le sont pour nos publics : « décentraliser la culture », « déplacer les lieux culturels et l'offre culturelle vers les lieux de vie des citoyens » c'est notre quotidien ; « sortir la culture de ses lieux traditionnels » nous le pratiquons tous les jours mais nous voulons aussi faire rentrer la culture de nos publics dans les lieux culturels plus traditionnels qui doivent s'ouvrir davantage à la population et au théâtre-action qui l'accompagne. »

La question des quotas

« Le problème se pose toutefois de la programmation dans les Centres culturels (CC) de la plupart des spectacles de T-A, propres et d'atelier, qui, liés à l'actualité, ne peuvent, par nature, s'anticiper. Le délai d'introduction de la demande TAV de 6 semaines avant la représentation est un frein pour les programmeurs potentiels. Ce délai devrait être réduit, pour inciter à la programmation. En effet, lorsque les créations d'ateliers sont en état d'être diffusées, les « quotas » des CC sont déjà attribués. »

« Par ailleurs, nombre de petits lieux naturellement accessibles aux publics les plus divers, disposent rarement de quotas. Des **quotas spéciaux** devraient être affectés aux créations en lien avec la population, s'ajoutant pour ce qui concerne les CC, à leur quota ordinaire. Ce type de soutien à la diffusion pourrait aussi être **directement affecté aux compagnies** comme il l'est déjà par la COCOF en Région bruxelloise pour la diffusion de créations participatives dans des « tiers lieux ». Cette politique devrait s'étendre à la Région Wallonne par un accord politique avec la CFWB. »

Les lieux du théâtre-action

« La plupart des compagnies de T-A ont créé des **lieux d'accueil d'ateliers et de diffusion de spectacles** qui demandent à être soutenus tant pour leurs besoins en matériels qu'en personnel, et par l'attribution de quotas arts & vie spécifiques. Ces lieux sont le prolongement du travail de création

collective avec la population locale qui y trouve sa participation à la vie culturelle et à la mixité sociale. La gestion de ces lieux demande des moyens à la mesure de ces enjeux et de ces initiatives. »

11/1/21 Entretien avec la Ministre de la culture Bénédicte Linard (visio-conf.)

Présences :

- pour le cabinet : Sarah Sandron et Françoise Hansoul, conseillères
- la délégation FTA : Paul Biot, Sarah Gilman, Alba Izzo, Genaro Piticci, et Stefan Bastin, chargé de coordination.

Partie de l'intervention portant sur la diffusion

- Des quotas spéciaux affectés aux CC et aux compagnies

Des quotas devraient être affectés aux créations en lien avec la population, s'ajoutant, pour ce qui concerne les Centres Culturels, à leur quota ordinaire. Ce type de soutien à la diffusion pourrait aussi être **directement affecté aux compagnies** comme il l'est déjà par la COCOF en Région bruxelloise pour la diffusion de créations participatives dans des lieux non conventionnés. Cette politique devrait s'étendre à la Région Wallonne par un accord politique avec la CFWB.

- Les lieux propres de diffusion du théâtre-action :

La plupart des compagnies de T-A ont créé des **lieux d'accueil d'ateliers et de diffusion** de spectacles qui demandent à être soutenus tant pour leurs besoins en matériels et en personnel que par l'attribution de quota arts & vie spécifiques. Ces lieux sont le prolongement du travail de création collective avec la population locale qui y trouve sa participation à la vie culturelle et à la mixité sociale.

15/1/21 Accueil (visio-conférence) de Mateo Segers (député Ecolo FWB ; Président de la Commission culture du Parlement de la FWB), à son invitation, par une large représentation de la FTA

Intervention sur la diffusion :

Reprise des interventions du 11/1 (entretien Linard)

Question : Outre les Chambres sectorielles à qui adresser nos revendications ?

M. Seghers : à la ministre ; mais aussi aux partis – de préférence ensemble - au Parlement de la FWB via sa Commission culture.

18/1/21 Entretien de fédérations des arts de la scène avec la Ministre LinardPrésences :

pour le cabinet : Manon Letouche, Françoise Hansoul, Maité Bodart

pour la FTA : Alba Izzo

FTA : Nécessité de reprise de nos spectacles dans les divers lieux qui ont mis en place des mesures très strictes avant le second confinement. Certaines mesures posent question : un test avant de rentrer dans une salle peut-il être imposé ? Doit-on renvoyer ceux qui ne le souhaitent pas ?

Le secteur du T-A est confronté à l'impératif d'une reprise urgente des ateliers d'expression et de création collective pour la santé mentale des jeunes et adultes. Une réunion de tout le secteur théâtral avec les virologues est-elle envisageable ?

COMMENTAIRE FTA : Ajout de de 2 réflexions sur la diffusion

Les spectacles du Théâtre-Action ne peuvent activer librement les aides du Théâtre à l'école pour les cycles de l'enseignement primaire et les deux premiers cycles de l'enseignement secondaire.

Un exemple très concret : Un spectacle spécifiquement conçu pour la fin du primaire et le début du secondaire s'est vu rejeter pour des motifs « esthétiques » à deux reprises par la commission jeunesse. Celle-ci refusant de considérer la continuité artistique de la seconde moitié de l'intervention théâtrale (dans les formes du Théâtre Forum et du Théâtre Agora). Résultat, un spectacle efficace en ce qu'il transforme son public, agit en prévention du harcèlement (Il a été jouée une centaine de fois) est littéralement blackboulé du champ des aides à la diffusion de la FWB. Un spectacle commandé par une administration publique (Province du Luxembourg), conçu et joué par une Cie reconnue et sous contrat programme de la FWB ne peut être soutenu dans le fonctionnement des aides à la diffusion actuel.

Concernant les lieux de vies de cultures en dehors du secteur, la dynamique ne suit pas le rythme de la diffusion classique. C'est la vie du lieu, de son public et de ses groupes qui convoque les représentations de théâtre-action et non une programmation artistique (moyen ou long terme) d'une institution et de l'autorité de son programmateur. Pourtant, soutenir ce type de diffusion, c'est s'assurer de toucher un public nettement plus large que les 5% de la population qui se rendent dans les lieux de culture institués.

Première partie : LE CONTEXTE

Deuxième partie : LES SOURCES



Troisième partie : LES ACTUALISATIONS

Troisième partie : Les actualisations

9/2/21 Le CA / FTA propose la remise en route de la Commission politique « Linard », et de la charger de rassembler les éléments d'un courrier collectif (CA) à la Ministre B. Linard et à la Commission culture du Parlement de la FWB